

Recherches sur l'histoire de la pêche en
Méditerranée : Tartanes de Provence, tartanes de
Vénétie, trabacs, modèles adriatiques pour la pêche
à la traîne et le petit cabotage (XVII^e - XVIII^e siècles)

Maria Lucia De Nicolò



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6514>

DOI : 10.4000/cdlm.6514

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2012

Pagination : 309-323

ISBN : 978-2-914-561-58-7

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Maria Lucia De Nicolò, « Recherches sur l'histoire de la pêche en Méditerranée : Tartanes de Provence, tartanes de Vénétie, trabacs, modèles adriatiques pour la pêche à la traîne et le petit cabotage (XVII^e - XVIII^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 84 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6514> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.6514>

Recherches sur l'histoire de la pêche en Méditerranée : Tartanes de Provence, tartanes de Vénétie, trabacs, modèles adriatiques pour la pêche à la traîne et le petit cabotage (XVII^e - XVIII^e siècles)

Maria Lucia DE NICOLÒ

À cause du peu d'intérêt porté au poisson, et par conséquent à la pêche, les antiques noms de poissons nous sont complètement inconnus ; si bien que nos contemporains ne pêchent sérieusement qu'au printemps, et seulement en compétition ; ils ne capturent donc pas toutes les sortes de poissons, car ceux-ci, au fil du temps, tantôt nagent à leur gré, tantôt cherchent un refuge où se cacher, et on ne peut les pêcher qu'à certaines époques.

Ainsi s'exprimait Paolo Giovio dans les premières pages de son *De romanis piscibus* (Rome, 1524), où il se lamentait d'une certaine régression de l'art de la pêche imputable à la disparition des connaissances patrimoniales relatives aux espèces tout comme aux techniques de capture ; il attribuait ce phénomène aux mutations des comportements culturels concernant la nourriture à base de poisson en comparaison à ce qui prévalait dans l'Antiquité classique¹.

Giovio dénonce le dégoût largement éprouvé à l'égard du poisson, inspiré par le poids de la pénitence qui pesait sur cette nourriture qualifiée de « maigre » par la religion. Au début du XVI^e siècle, on ne consommait pas de poisson « si la loi ne l'obligeait pas », donc à contrecœur, « par un fort solennel sacrifice [...], si bien que, si les esprits pouvaient se libérer de la religion, les gourmets ne mangeraient jamais de poisson, mais, au mullet, à la daurade et au bar, préféreraient faisans et chapons ». C'était là une excellente raison justifiant que « l'on avait perdu de nombreux instruments servant à l'art de la pêche » et, avec eux, les règles de son savoir-faire technique.

L'opinion exprimée par Giovio, que l'on peut globalement partager, ne peut s'appliquer à l'ensemble de la Méditerranée. Le long de certains littoraux se

1. Sur ce sujet, et plus précisément sur la pêche en Méditerranée à l'orée de l'époque moderne, voir Maria Lucia De Nicolò, « Il Mediterraneo nel Cinquecento fra antiche e nuove maniere di pescare », *Rerum Maritimarum*, n° 7, 2011 ; ainsi que *Mangiar pesce nell'età moderna. Diritto di pesca, produzione, conservazione, consumo*, Fano, Edizioni Grapho, 2004, particulièrement p. 79-84.

distinguant par des conditions géographiques et environnementales spécifiques, se développe un « sens de la mer » particulier, pour reprendre l'expression d'Alberto Tenenti² ; il se reflète dans un rapport symbiotique avec la mer et les créatures marines, un rapport étroit s'articulant dans le temps, qui va moduler à travers les âges toute la vie de la communauté qui y est installée, avec des implications qui se reflètent également dans la culture alimentaire et en particulier dans la consommation de poisson.

Situation amphibie que celle-ci, celle des sociétés lagunaires, avec une dimension maritime prédominante qui explique leur capacité à s'adapter, à s'imposer promptement aux différentes phases conjoncturelles des arts halieutiques et à devenir, à maints égards, le moteur de pointe des changements historiques³. Une « domination avant tout psychologique » de la mer et une supériorité gagnée grâce à toute une série de conquêtes telles que la convergence des efforts collectifs vers la protection de l'habitat naturel, une connaissance acquise du cycle biologique de la faune marine, la mise au point de moyens techniques efficaces de capture, mais également de repoissonnement, obstinément poursuivies à travers les siècles par des générations de pêcheurs, font en somme de certaines communautés côtières autant de centres d'inspiration et de rayonnement de la culture maritime tournée vers l'exploitation des ressources marines.

Les lagunes, les vallées, les étangs côtiers servent en effet de condensateurs d'expériences multiples, qui ressortent de l'observation de ce milieu et des comportements adoptés par les différentes espèces de poisson comme de leurs pérégrinations saisonnières, vouées en premier lieu à une pêche de simple subsistance, pour se muer, par la suite, à des périodes particulières, en une sorte de laboratoire d'innovation technologique dédié à une conquête progressive en pleine mer. Il faut reconnaître aux pêcheurs des vallées de Catalogne, de Provence, des lagunes de Vénétie, des îles Ioniennes et de l'archipel, les inventions techniques et les investissements dans ce domaine qui, grâce également à la conjoncture favorable du XVIII^e siècle, hissent la pêche maritime au rang des secteurs d'une économie de marché digne de l'attention des gouvernements. Grâce à l'expérimentation pluriséculaire de certains systèmes de capture, à la transmission d'un savoir très ancien, et au gré des sollicitations extérieures d'abord inexistantes, s'amorce en effet à l'époque moderne un processus de transformation et de perfectionnement des techniques de pêche traditionnelles dû à la hardiesse de certains groupes de pêcheurs, désireux de développer leur capacité de production en transférant leur appareillage des eaux côtières aux eaux profondes.

En somme, on passe d'une pêche solitaire, caractérisée par une poignée d'embarcations isolées, à une pêche plus organisée qui nécessite des bateaux et du

2. Alberto Tenenti, *Venezia e il senso del mare. Storia di un prisma culturale dal XIII al XVIII secolo*, Naples, Guerini e associati, 1999, p. 141-212.

3. Sur la dynamique de développement de la pêche hauturière en Méditerranée, Maria Lucia De Nicolò, « Tecniche di pesca e tipi navali. Tra invenzioni e nuove maniere di pescare », dans *id.*, *Microcosmi mediterranei. Le comunità dei pescatori in età moderna*, Bologne, CLUEB, 2004, p. 99-173.

matériel, mais aussi des individus bien préparés et des capitaux, en d'autres termes une marine bien structurée, à l'instar des compagnies maritimes à l'œuvre dans l'Atlantique, fruit organisé d'un développement collectif⁴.

Selon toute vraisemblance, c'est la demande croissante de poisson enregistrée à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle qui pousse les pêcheurs des étangs côtiers de Provence, de l'Albufera de Valence ou des lagunes de Vénétie à inventer une « nouvelle manière de pêcher ». Que cela provienne de l'essor démographique qui caractérise l'ensemble de l'Europe, ou de l'augmentation de la demande en poisson pour les jours d'abstinence dans le respect du nouveau calendrier alimentaire fixé par l'Église post-tridentine, les communautés qui possèdent déjà leur propre « économie de l'eau » tendent à devenir plus compétitives et à transférer leur activité au large, en adaptant le matériel, qui avait déjà fait ses preuves dans les marais et dans les eaux côtières, aux diverses conditions météorologiques et à la houle de haute mer, grâce à l'apport de technologies plus perfectionnées et à des techniques ingénieuses.

Notons cependant que toute invention, pour susciter l'adhésion, s'enraciner et par la suite se propager vers d'autres espaces comme dans une réaction en chaîne, a besoin de certaines conditions favorables et d'une conjoncture particulière, de même que toute mutation économique et sociale. Concernant les lagunes, le cas de Chioggia demeure exemplaire : la population s'y était vouée depuis le Moyen Âge à une navigation marchande de rang mineur soutenant celle de Venise ; avec l'aggravation de la crise du commerce que connaissait Venise, Chioggia affermit sa propre identité, à commencer par son rapport à la mer, en faisant ainsi la preuve de sa capacité à réinterpréter son propre domaine professionnel et l'habitude familière (« un mouvement perpétuel ») de « tisser les eaux » qu'avait sa flottille, allant jusqu'à remplacer, au cours du xvii^e siècle, l'antique fonction de trafic sur laquelle était axée l'économie de la cité, par une activité de production servie par le transfert des compétences en matière de pêche, développées dans les zones côtières, vers le « labourage » de la haute mer.

On gagne donc finalement la haute mer, malgré la persistance de toute une série de difficultés encore non résolues, la menace corsaire n'étant pas la moindre. À cette époque, la Méditerranée ne permet jamais de sillonner les mers pendant de longues périodes et dans de vastes zones sans risquer de tomber dans quelque piège ou guet-apens, même lorsqu'il n'existe pas de conflit proprement dit. La mentalité collective affublait la mer d'un ensemble de traits négatifs, d'où provenait la réticence à trop s'éloigner des rivages, que ce fût à cause du sentiment de peur profondément enraciné qu'inspirait cet élément, ou d'un *periculum gentis* toujours imminent. Sitôt la terre perdue de vue, on plonge dans la dimension

4. À ce sujet, voir Maria Lucia De Nicolò, *Microcosmi mediterranei...*, *op. cit.* Nous ne traitons pas ici des pêches spécialisées (thon, espadon, corail, éponge), qui se rattachent à des modèles complexes de travail, affermies par une organisation efficace et fondées sur des techniques séculaires qui se maintinrent à travers les âges et selon les spécificités des comportements propres aux diverses aires géographiques ; on ne portera ici notre intérêt qu'à la formation des marines de pêche par rapport à l'augmentation de la demande de poisson et à la hausse du marché du poisson frais, qui se vérifie pendant toute l'époque moderne.

de l'incertitude, dans le « domaine de l'informe » : « la mer est le lieu où se rompt tout équilibre ou stabilité, la négation sans fin ou, à tout le moins, la menace récurrente à la sécurité que porte plus ou moins consciemment en lui l'homme habitué à la terre ferme »⁵. Cela explique sans doute que jusqu'à la toute fin du xvi^e siècle, à quelques rares exceptions près, les pratiques relatives à la pêche aient eu presque exclusivement lieu le long des littoraux. Les eaux côtières sont ainsi nécessairement surveillées, avec un accès réglementé par les statuts communaux afin d'éviter toute surcharge ou appauvrissement des réserves. Le nombre réduit d'espaces de pêche dévolus aux pêcheurs oblige en effet les autorités de nombre de localités côtières, telles que Noli, Gaeta ou Lissa, à une répartition équitable des zones opérationnelles avec un système de rotation qui prévoit une utilisation nominative pour une période déterminée des divers « postes » identifiables dans leurs juridictions respectives, attribuées par liste⁶. En somme, on assistait à une sorte de « compétition », comme le précise par ailleurs Giovio, qui entravait d'une part la pêche libre, limitée en outre à la belle saison, et, de l'autre, tendait à éviter l'apparition d'éventuels litiges.

Des conflits entre pêcheurs éclatent cependant lorsque des groupes plus entreprenants s'aventurent au-delà de leurs sphères géographiques d'appartenance, envahissant les territoires d'autres communautés par des migrations maritimes saisonnières afin de traquer leurs proies et de profiter des bancs de poissons en moyenne et haute mer. Si d'un côté les déplacements de ces flottilles de pêche très évoluées nourrissent des préoccupations de type protectionniste, d'un autre côté elles contribuent parfois à mieux approvisionner les marchés de cités portuaires en mal de pêcheurs professionnels. De plus, l'observation de technologies d'appareillage plus évoluées, différentes de celles traditionnellement en usage, donne aux pêcheurs locaux l'occasion de se risquer à des stratégies de pêche alternatives, à travers une émulation personnelle née de ces pratiques « étrangères », qui leur permet de prendre le pari d'un saut qualitatif. C'est précisément à la faveur de ces contacts qu'émergent deux importants tournants de l'histoire des activités halieutiques de la mer intérieure.

Le processus d'évolution de ces deux différentes « manières de pêcher », qui caractérisent les périodes historiques correspondant à leur diffusion, permet d'établir une périodisation dans l'histoire de la pêche en Méditerranée, dans la mesure où celles-ci ne concernent pas une zone géographique limitée, mais un espace s'étendant du versant occidental au versant oriental, ce qui entraîne, de manière rapide et radicale, un bouleversement des systèmes de pêche séculaires, avec des conséquences plus qu'importantes non seulement sur le plan de l'organisation du monde de la mer, mais également au niveau de la production, tournée non seulement vers l'autoconsommation des différents États mais également vers l'exportation. L'introduction d'une méthode de capture à même de considérablement gonfler le volume de la pêche oblige toutes les communautés tournées vers une économie de production à adapter leurs flottilles aux instruments de

5. Alberto Tenenti, *Venezia e il senso del mare...*, op. cit., p. 173.

6. Maria Lucia De Nicolò, *Microcosmi mediterranei...*, op. cit., p. 14.

pêche et de navigation, en sorte qu'elles puissent tenir le rythme et faire face à la concurrence⁷.

La recherche, qui s'est essentiellement consacrée aux communautés des côtes adriatiques (fig. 1)⁸, a mis en évidence un phénomène que l'on peut assimiler à une véritable « révolution de la pêche », scandée par deux phases distinctes : la première, qui débute à l'orée du xvii^e siècle, se caractérise par l'essor et l'affirmation de la pêche « à la tartane », empruntée aux pêcheurs provençaux (Martigues) ; la seconde, qui s'impose en force dans la seconde moitié du xviii^e siècle, est quant à elle axée sur la pêche « au couple »⁹, technique qui permet un développement spectaculaire du commerce de produits frais et se maintient sans changement substantiel jusqu'aux derniers feux de la propulsion à voile (fig. 2, 3, 4, 5).

La technique baptisée « à la tartane », d'invention française ou catalane, se caractérise par une manière particulière de naviguer qui implique tout un ensemble d'aménagements sur la coque et l'adoption de la voile latine soutenue par de petites voiles complémentaires destinées à faciliter le traînage du filet, qui porte lui aussi le nom de « tartane ». Le littoral adriatique longeant les États pontificaux se révèle un laboratoire intéressant d'observation, surtout concernant les modalités d'assimilation de cette technique. L'attention portée à certaines localités romagnoles et marchésanes nous a permis de suivre une à une les étapes d'une telle mutation, toutefois très rapide. L'introduction dans l'Adriatique, entre 1610 et 1614, des tartanes provençales, en provenance du port de Martigues, qui apportèrent avec elles une nouvelle technique de pêche, provoque en l'espace de quelques années le remplacement complet des bateaux et du matériel, ainsi que l'abandon définitif du système de capture en vigueur, connu sous l'appellation « *a bragoccio* » (précurseur en un sens de la pêche « au couple » du xviii^e siècle), où deux petites embarcations peu éloignées des côtes enregistraient un rendement nettement inférieur à celui que permettrait la pêche « à la tartane ». Les pêcheurs manifestent de grandes capacités d'adaptation ; ils accueillent et s'approprient cette innovation en prouvant qu'ils savent procéder aux aménagements fonctionnels nécessaires afin de répondre aux besoins exprimés par certains d'entre eux dans l'exercice de leur métier.

L'adoption à vaste échelle de la pêche « par couple », qui trouve ses premiers adeptes en Méditerranée occidentale avant de se propager aux bassins voisins, jusqu'à remonter au golfe de Venise et s'affirmer définitivement dans les deux dernières décennies du xviii^e siècle, semble cependant plus problématique. Alors

7. Maria Lucia De Nicolò, *La pesca a coppia. Invenzione dell'età moderna o riscoperta?*, Fano, Grapho, 2005.

8. Sur la carte, sont cerclées les localités de la côte adriatique italienne, entre les Marches et la Romagne, auxquelles s'est principalement intéressée la recherche à partir des fonds archivistiques, au sujet des constructions navales et des activités maritimes (xvi^e-xviii^e siècles). La carte de l'Adriatique utilisée pour ces indications, aquarelle peinte en 1771 par N. Bellin, est conservée à la Bibliothèque universitaire de Ljubljana.

9. Sur ces techniques d'où découle la périodisation, voir Maria Lucia De Nicolò, « La pesca in Adriatico tra Sei e Settecento. Innovazioni tecniche e sbocchi commerciali », dans Giuseppe Deneddu et Alessandro Fiori (dir.), *La pesca in Italia tra età moderna e contemporanea. Produzione, mercato, consumo*, Sassari, EDES, 2003, p. 377-399.

que la diffusion de la pêche «à la tartane» ne crée pas de problèmes significatifs relativement à l'invasion des espaces territoriaux, à l'exception du cas de Cetara, où la communauté locale, jalouse de ses techniques traditionnelles, s'érige contre la présence de pêcheurs étrangers¹⁰, l'introduction de la pêche «par couple», en raison de son effet jugé nocif sur les fonds marins, déclenche immédiatement l'hostilité, tant parmi les pêcheurs qu'au sein des autorités des différents États qui, contraintes de promulguer toute une série d'interdictions relatives à la pêche, prennent acte des gains qu'elles peuvent en tirer et en viennent à mettre au point des licences occasionnelles, avec un accès cantonné aux zones d'eaux profondes, ou même à consentir une libéralisation encadrée limitant l'activité à des flottilles en nombre restreint¹¹.

L'histoire de la pêche à l'époque moderne est traversée par des conflits particulièrement fréquents inhérents soit à l'exploitation des ressources locales en poisson grâce à des techniques de captures éprouvées et bien enracinées dans les pratiques traditionnelles, soit aux traditions de pêche itinérante marquée par des migrations saisonnières de groupes de pêcheurs poussés d'un endroit à l'autre, qui traquent des bancs de poissons en mouvement et recherchent des zones de pêche plus fertiles¹². Avec la localisation des ressources marines, d'un accès plus difficile qu'il n'y paraît, apparaissent toutefois au fil du temps divers facteurs de troubles, géographiques, économiques, juridiques, politiques ou encore sociaux, qui semblent ne jamais se démentir. Ce phénomène, qui n'a pas encore fait l'objet d'études pour la période moderne, a été relevé pour une période plus récente, principalement à travers l'émergence de «rivalités» et de «conflits» professionnels entre marines. Comme le souligne Marco Armiero, pour une même ressource environnementale «agissent divers sujets sociaux, qui l'exploitent selon des techniques, des objectifs et des philosophies différentes»¹³. De l'utilisation de cette ressource naît un conflit «entre des intérêts économiques antagoniques, entre groupes sociaux opposés,

10. Maria Lucia De Nicolò, *Microcosmi mediterranei...*, *op. cit.*, p. 217-222.

11. Une intéressante enquête, qui aborde également sous l'angle juridique la licéité de l'usage de la pêche à la traîne, éclaire déjà au début du XVIII^e siècle le processus de diffusion de cette pratique où l'on utilisait un ou plusieurs bateaux. Voir N. Joele, *Difesa della proibizione della pesca, con tartane francesi, anche ad una, a tenor del generale editto del fu Cons. Coll. del 1729. Da eseguirsi non solo da maggio fino all'ultimo di settembre per lo divieto in quello già espresso, ma per tutto l'anno ancora, con altro ordine da spedirsi in virtù del medesimo Editto*, Naples, 1738.

12. Sur l'émigration temporaire du premier XX^e siècle, voir les travaux de David Levi Morenos, «L'emigrazione peschereccia pel lavoro nell'Adriatico», *Regio comitato talassografico italiano*, Memoria XXXII, Venice, 1916 et d'Alberto Mori, «Note sulla pesca a Zara e Lågosta e sull'emigrazione peschereccia nell'Adriatico», *Bollettino della Regia società geografica italiana*, série 6, vol. X, fasc. 9-10, 1933, p. 661-680. Les travaux de Fabrizio Ferrari s'inspirent de la contribution de David Levi Morenos: «I pescatori dell'Adriatico dalle lagune alle grandi migrazioni», *Chioggia. Rivista di studi e ricerche*, n° 12, 1998, p. 120-137; Claudia Bergo, «L'emigrazione temporanea dei pescatori italiani nell'Adriatico», *Chioggia. Rivista di studi e ricerche*, n° 20, 1992, p. 75-93. Voir également le travail récent portant sur la marine de San Benedetto del Tronto: «Le emigrazioni marinare sanbenedettesi. Una civiltà "altrove"», numéro spécial de la revue *Cimbas*, février 1998. Sur les conflits entre pêcheurs, voir David Levi Morenos, «Le contese fra chioggiotti e slavi nel litorale dalmato-istriano», *Rivista politica e letteraria*, 1899.

13. Marco Armiero, «La risorsa contesa: norme, conflitti et tecnologie tra i pescatori napoletani meridionali (XIX sec.)», *Meridiana*, n° 21, 1998, p. 192.

mais également un conflit entre un pouvoir central qui entend assurer la gestion de cette ressource et les groupes qui en ont fait usage et s'en estiment les propriétaires légitimes». Marco Armiero poursuit en ces termes :

En ce qui concerne la pêche, l'opposition entre les divers groupes d'intéressés, opposition sociale et économique et, donc, écologique et technologique, coïncide souvent avec une conflictualité entre communautés. Pour les petites localités en effet, il n'est pas toujours possible de distinguer différents segments sociaux parmi les pêcheurs : la communauté tout entière semble s'identifier à un type de pêche, et l'option technologique retenue était en général l'expression de possibilités économiques données, d'un rapport particulier au marché des capitaux et du poisson¹⁴.

En substance, il est arrivé qu'« un groupe s'oppose à un autre parce qu'il craignait que le matériel, les techniques utilisées par les concurrents puissent leur conférer un avantage compétitif insurmontable susceptible de compromettre l'équilibre de reproduction des espèces de poisson et, par conséquent, la possibilité de continuer à tirer profit de l'exercice de cette activité »¹⁵. Des conflits séculaires éclatent ainsi, par exemple, entre les pêcheurs utilisant des filets à la traîne et les « *voigari* » (pêcheurs de sardines) des îles Dalmates (Lissa, Lesina), qui nourrissaient une approche de la ressource fondée sur des techniques et un investissement différents. Ce n'est pas un hasard que d'un point de vue législatif, les patrons-pêcheurs à la traîne soient mieux lotis, eux qui appartiennent à une classe sociale occupant un rang important dans la communauté. Les conflits ne sont d'ailleurs pas tous d'origine locale, par exemple lorsqu'ils opposent les pêcheurs qui officient près des côtes et ceux qui s'aventurent en eaux plus profondes, mais peuvent mettre aux prises des communautés entières de pêcheurs « errants » qui se déplacent pendant des mois dans des zones marines généralement exploitées par d'autres communautés et au moyen de techniques différentes. Vient immédiatement à l'esprit le conflit entre les pêcheurs d'Istrie et de Chioggia, au XVIII^e siècle, qui donne lieu à de problématiques litiges dont la résolution revient à un jugement des tribunaux de la Sérénissime¹⁶. Parmi les communautés de pêcheurs locaux, on assiste encore au refus d'accueillir passivement l'innovation technique, quand celle-ci est jugée nocive pour l'écosystème. Une telle attitude se confirme du côté de Cetara, mais également de San Benedetto del Tronto, Senigallia, Pesaro et Rimini, où l'hostilité à l'endroit des pêcheurs étrangers qui franchissent les limites de leurs propres secteurs déclenche des épisodes sanglants¹⁷.

La transformation de ce secteur implique la construction de nouveaux bateaux¹⁸, avec une coque et une voilure modifiées par rapport aux embarcations plus anciennes, et qui prévoient l'usage de filets présentant une tissure de taille nouvelle

14. *Ibid.*, p. 192-193.

15. *Ibid.*, p. 193.

16. Maria Lucia De Nicolò, *Microcosmi mediterranei...*, *op. cit.*, p. 225-228.

17. *Ibid.*, p. 229-231.

18. Sur l'évolution des bateaux de pêche dans l'Adriatique, voir Maria Lucia De Nicolò, *Adriatico. Cultura e arti del mare*, Fano, Grapho, 1996; *id.*, « Tipi navali in Adriatico nella documentazione archivistica dei secc. XVII-XVIII », *Navis*, n° 2, 2000; *id.*, *Tartanon pesarese un veliero adriatico. Costruzione governo attività usi marittimi*, Villa Verucchio, La Pieve, 2005.

ainsi que des mailles plus larges, à quoi s'ajoutent l'adoption de techniques de navigation qui n'avaient jamais été expérimentées jusqu'alors, et une organisation sociale du monde de la pêche avec une répartition précise des tâches entre les membres de l'équipage, à bord comme à terre. La construction d'édifices spécialisés venait compléter ce dispositif. Conserves et glacières servaient à maintenir le poisson au frais. C'était un réseau efficace de distribution qui voyait le jour, animé par des transporteurs et correspondants engagés dans un perpétuel mouvement pendulaire entre les ports de déchargement et les localités intérieures. Au niveau des communautés maritimes, en ce qui concerne l'Adriatique, les villes côtières de Romagne manifestent un dynamisme particulier ; s'y construit sans tarder un nombre impressionnant de réservoirs destinés à entreposer une quantité importante de glace et de neige à même de permettre une rapide et efficace « marchandisation » du poisson frais, par ailleurs favorisée par un arrière-pays assez peuplé et surtout fort bien desservi par un réseau de routes régionales s'articulant autour de la Via Emilia et des nombreux chemins départementaux.

Les progrès tangibles caractérisant l'art de la pêche stimulent également les investissements dans ce secteur de la part de groupes qui lui sont étrangers, attirés par une activité sous forme contractuelle qui limite fortement les risques pour l'investisseur.

Le point de départ de cette entreprise consiste naturellement dans l'acquisition des moyens de production, à savoir le capital représenté par les bateaux et le matériel ; mais c'est précisément alors que s'engage un processus qui finit souvent par pénaliser nul autre que le principal maillon de cette chaîne de production : le patron-pêcheur¹⁹. Ce phénomène est attesté encore en 1869 à Chioggia, considérée au moins depuis la fin du xvi^e siècle comme l'archétype de la société de pêcheurs dans l'Adriatique ; elle fournit l'illustration d'une situation due à la persistance de traditions séculaires, observation valable pour d'autres secteurs maritimes en Méditerranée. Ce que l'on constate à Chioggia, c'est qu'« il n'y a pas d'armateur de navire de pêche qui dans le même temps ne soit également aux commandes de celui-ci »²⁰.

Tout pêcheur réputé honnête désireux de posséder son propre bateau le fait construire par un maître calfat pour quelques centaines de liras en poche, en s'engageant à rembourser la somme restante en versements mensuels de 12 à 24 liras. C'est de la même manière que s'acquièrent le pavillon, le matériel et les filets nécessaires pour armer un bateau destiné à la pêche en mer²¹.

De ces premiers éléments ressort l'impression que lors du lancement d'une entreprise de pêche, l'un des premiers individus à nouer une relation de crédit avec le pêcheur est ce même constructeur naval, le maître calfat. L'acceptation par ce dernier d'un paiement à crédit pour ses honoraires, qui de prime abord pour-

19. Sur ce point, voir Maria Lucia De Nicolò, « Finanziamento e rischio nell'impresa di pesca », dans *id.*, *Microcosmi mediterranei...*, *op. cit.*, p. 291-304.

20. Adolfo Targioni Tozzetti, *La pesca in Italia*, Gênes, Annali del Ministero di Agricoltura Industria e Commercio, 1872, p. II.

21. *Ibid.*, p. 509.

rait passer pour une « facilité » de paiement accordée au client, prend en réalité l'apparence, avec le temps, d'une forme de servitude pour le pêcheur, contraint à verser de l'argent sans fin et pratiquement à usure. Le coût d'un bateau complètement équipé, d'après ce que l'on en déduit de nos données, finit par revenir à « plus du double de sa valeur réelle », car « avec les nécessaires réparations de bois, après chaque saison de pêche pour ainsi dire, le pêcheur ne fait qu'ajouter le débit au débit »²².

Par rapport à l'engagement du crédit initial, en raison des opérations successives de réparation, s'éloigne progressivement la possibilité d'éponger le crédit, qui devient extrêmement lourd à supporter, du fait de l'ajout de postes de dépenses obligatoires supplémentaires. Lors de la phase de commercialisation du produit en effet, la présence du *parzienevolo*, un « fiduciaire » à qui l'on confie la vente de poisson, s'assurant une « provision de 5 % sur le prix de vente brut », n'était pas pour rien dans l'affaiblissement des sources de revenus. Pris en étau entre le maître calfat et le *parzienevolo*, en somme, le pêcheur pouvait, au fil du temps, souffrir d'un endettement véritablement chronique. Le rôle du vendeur de poisson était à tous égards celui d'un administrateur financier de l'entreprise de pêche, en ce sens qu'on lui délégait soit la gestion des stocks de pêche que l'on déchargeait chaque fois, soit celle des ventes, effectuées en poissonnerie publique « à la criée », c'est-à-dire une sorte de vente aux enchères qui partait d'un prix de base. Au moment de la répartition des bénéfices, « sur le montant total de la recette brute défalqué de la commission de 5 % », on procédait également à d'autres opérations :

Du montant restant étaient prélevées toutes les taxes, consulaires et de victuailles ; on retranchait de la somme finale le pain et la farine de maïs, produits que le pêcheur lui-même devait se procurer. Le *parzienevolo* divise le reste en autant de parts que d'individus appartenant à la société, le navire représentant deux parts ou plus... Chaque pêcheur recevait une part complète, le *morè* (mousse) trois-quarts ou la moitié d'une part.

Le système de répartition des bénéfices qui fait l'objet de la présente étude, d'ailleurs assez similaire à celui déjà en vigueur par le passé dans les marines des ports adriatiques au sud de la lagune de Venise, présente quelques incohérences flagrantes. À une première question que se pose l'auteur de l'enquête à notre disposition – à savoir, comment se fait-il que « les *parzienevoli* soient pour la plupart des paysans et des pêcheurs (y compris la majeure partie des propriétaires de bateaux) mais se trouvent également pour une grande partie dans une condition misérable » ? – s'ajoutait une seconde interrogation relative aux dividendes calculés par le *parzienevolo*²³. Pourquoi le marchand-fiduciaire perçoit-il une part de 5 % en calculant le montant sur la somme totale des recettes tandis que pour les salaires à répartir entre les membres de l'équipage, il effectue son calcul, après avoir déduit les dépenses, à partir du gain net ?

22. *Ibid.*

23. Sur l'organisation sociale des entreprises de pêche, voir Maria Lucia De Nicolò, « Stile, usanza e consuetudine della marineria », dans *id.*, *Microcosmi mediterranei...*, *op. cit.*, p. 249-289.

Les réponses mettent en évidence un schéma de calcul qui tourne à l'avantage complet des *parzienevoli*, au bénéfice desquels se dévoilent d'autres possibilités de profits :

[Les marchands de poisson] disposent d'une autre partie des ressources, sans compter le bénéfice tiré de la vente de poisson, pendant toute la saison de pêche : celle-ci provient de prêts accordés aux mêmes commettants contre le quart, la moitié ou une part entière, équivalente à celle que possède un pêcheur de manière à les mettre à même de faire face aux dépenses pour entreprendre une seconde saison de pêche, si lors de la dernière, entre avoir et devoir, ils demeurent débiteurs des *parzienevoli*, en raison des avances d'argent que, de temps à autre, durant la saison, celui-ci fait à leurs familles.

Condition d'extrême précarité ainsi que celle d'une écrasante majorité des pêcheurs dont, on l'a vu, ont surtout profité le maître calfat et le *parzienevolo*, mais aussi les autres artisans qui prenaient part aux activités liées aux entreprises de pêche, comme les forgerons, les cordiers, en d'autres termes les « quatre vampires » pour reprendre à notre compte la frappante métaphore qui revient souvent sous la plume de Domenico Andrea Renier, auteur d'un rapport pour le compte des autorités²⁴. La position de créancier qu'occupait le constructeur de bateau pouvait durer des années, renforcée par l'encaissement d'intérêts généralement calculés à un taux de 6 %, mais susceptibles de varier au gré de la conjoncture. Le risque pour le prêteur peut résider dans le naufrage éventuel d'un navire car, dans ce cas précis, selon la coutume, il devrait se résigner à appliquer la « vieille règle barque perdue, comptes réglés, déliant les naufragés ou leurs héritiers de toute obligation de remboursement »²⁵.

Cette clause « *barca rotta [o persa] e conti fatti* » qui, d'après l'expression des « *capi parcenevoli* »²⁶ de Venise, était transmise d'un « dialecte immémorial ou d'un proverbe »²⁷, figure également dans les contrats de prêts maritimes que l'on connaît sous le nom de *creditum super cymba* et *contractus risico maris*. Une intéressante production de ce type d'outil juridique, tout particulièrement au XVIII^e siècle, se retrouve à Rimini où, probablement à la faveur d'une conjoncture particulièrement favorable pour le commerce maritime et l'art de la pêche, on découvre l'activité des prêteurs exécutée par des marchands disposés à soutenir l'effort de patrons-pêcheurs individuels ou de compagnies désireuses de s'engager dans l'économie de la mer²⁸. L'ajout dans l'acte juridique nommé *creditum super cymba* de la clause « *barca rotta e conti fatti* » protégeait le patron-pêcheur, ou la société de pêcheurs face au prêteur, dans le sens où cela prévoyait l'annulation de la

24. Adolfo Targioni Tozzetti, *La pesca in Italia*, op. cit.

25. Angelo Marella, *Annotazioni pescherecce*, édité par Luigi Divari et Gilberto Penzo, Sottomarina, Il Leggio, 1990, p. 12.

26. Les « *capi parcenevoli* » étaient des commerçants en poisson qui participaient parfois aux opérations de pêche et qui pouvaient être aussi copropriétaires de la barque.

27. Giorgio Zordan, *Il codice per la veneta mercantile*, Padoue, Cedam, 1981, t. 1, p. 40.

28. Sur ces modalités de crédit, voir Maria Lucia De Nicolò, « Note sull'attività cantieristica e portuale a Rimini nel Settecento », dans Umberto Spadoni (dir.), *Barche e gente dell'Adriatico*, Bologne, Graphis, 1985.

dette envers le prêteur en cas de naufrage ou de tout autre accident. En l'absence de mesures incitatives de la part des autorités, pour les pêcheurs, toujours à court de fonds disponibles dans la mesure où toute possibilité d'épargne était fortement limitée, le recours au prêt devint une condition préliminaire *sine qua non* de toute entreprise professionnelle. Les revenus, quand on parvenait à les percevoir, ne permettaient qu'une faible capitalisation, c'est pourquoi, pour se doter d'embarcations adaptées à la navigation en haute mer et du matériel nécessaire aux activités maritimes, les pêcheurs, afin d'accroître leurs capacités de production, s'exposent à une prise de risque en contractant des dettes non seulement à l'égard des maîtres charpentiers, mais également des calfats, des voiliers, des mateurs, des cordiers et des autres acteurs exerçant des activités voisines des professions de la pêche proprement dites. Le financement extérieur devint donc essentiel et, dans le but de l'obtenir, on accepte également des intérêts élevés, généralement équivalents à une part, ou des fractions d'une part, périodiquement calculées lors de la répartition des bénéfices provenant de la vente de poisson. Particulièrement portés vers la pratique usuraire, dans le but de répondre aux besoins financiers de cette catégorie de travailleurs de la mer, apparaissaient les gérants de boutiques et autres activités commerciales gravitant autour du port qui, en excellents spéculateurs, saisissent avec profit les nouvelles occasions qui se développent dans le marché du poisson pendant le second XVIII^e siècle, arborant l'uniforme de banquiers privés au service exclusif des pêcheurs.

C'est principalement au dynamisme de leurs opérations financières que ces acteurs doivent l'essor de leur propre fortune immobilière, qui tend à s'accroître davantage avec la récupération de bateaux, maisons et terrains, reçus en hypothèque pour cause d'insolvabilité. Prêter apparaît en effet particulièrement lucratif et le risque de pertes éventuelles demeure maîtrisé. Les taux d'intérêt perçus, plutôt élevés, garantissent un profit plus que satisfaisant et l'investisseur se trouve quoi qu'il advienne couvert puisque le contrat de crédit prévoit la possibilité de prendre rapidement possession des biens du débiteur insolvable et la jouissance des profits en cas de non restitution du capital à terme échu, ce qui multiplie en peu de temps la somme investie dans cette activité pour le moins lucrative. Il n'est ainsi pas surprenant que les sommes engrangées périodiquement grâce au paiement des traites ou à l'épuisement des prêts soient ponctuellement réinjectées dans de nouvelles opérations, donnant toute sa vigueur à un intense mouvement d'argent.

L'augmentation de la production et l'essor des marines ne suffit cependant pas à extraire les pêcheurs de leur état de pauvreté, eux qui étaient déjà qualifiés par Plaute de « *famelica hominum natio* », relégués à l'observation des « us et coutumes » d'un autre âge et assujettis aux propriétaires de bateaux, aux marchands de poissons et aux prêteurs de sommes que l'on peut assez difficilement éponger ; la solution n'émergera que bien plus tard, au XX^e siècle.

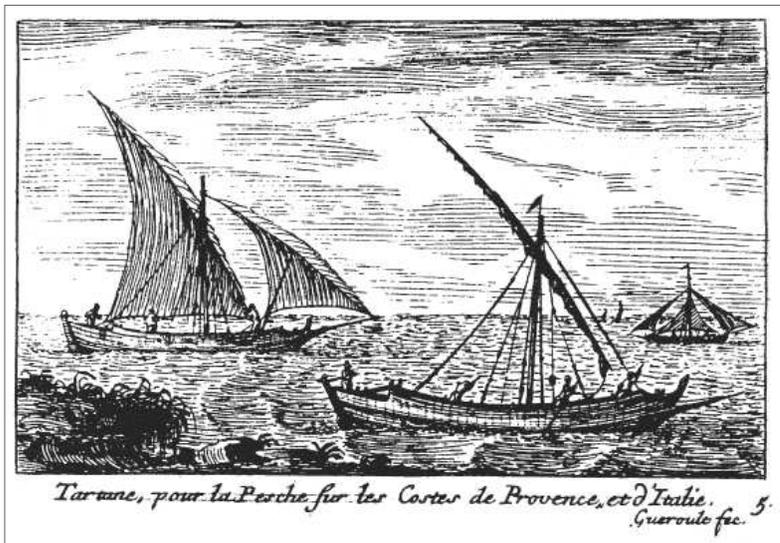
Fig. 1. Carte de la Méditerranée et de l'Adriatique, 1771



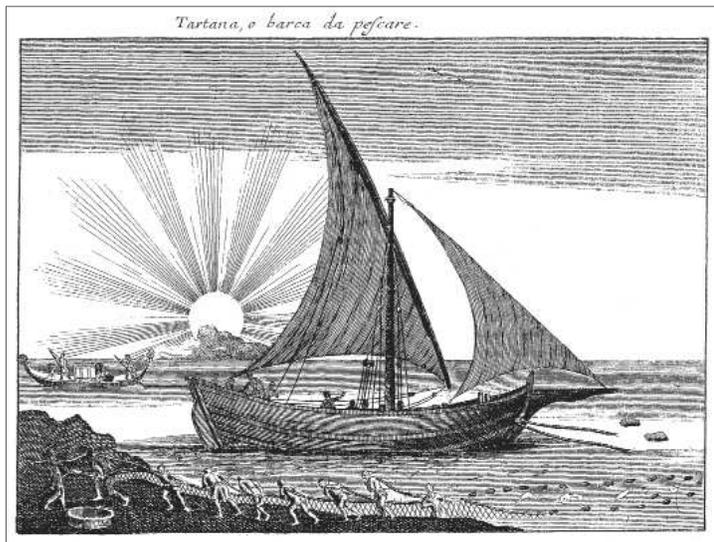
La ligne en pointillés retrace le déplacement de la flottille des pêcheurs provençaux invités par le duc d'Urbino Francesco Maria II della Rovere à ouvrir une « école de navigation et de pêche » dans les ports adriatiques dominés par les della Rovere. Les tartanes provençales quittent Martigues et rejoignent les rives des États pontificaux (Marches méridionales, Ancône (1610), Senigallia, Pesaro (1614), Rimini), influençant au passage quelques marines du sud de la mer Tyrrhénienne. Nos données portent surtout sur la situation dans l'Adriatique, fortement marquée par les contacts entretenus avec la flottille provenant du Golfe du Lion. Les nouveaux bateaux sont des tartanes provençales qui utilisent la voile latine (triangulaire). Les acteurs locaux de la toute nouvelle pêche à la traîne, à laquelle on se livre en mer moyenne et en haute mer avec un seul bateau (pêche à la tartane), observent attentivement ces innovations ; on lance alors sans tarder une expérimentation qui conduit à la mise au point d'un système inédit et novateur : le système à voile est adapté aux coques traditionnelles de Vénétie. Les fonds documentaires présentant cette évolution se situent essentiellement à Pesaro et Rimini.

Sur la carte, sont cerclées les localités de la côte adriatique italienne, entre les Marches et la Romagne, auxquelles s'est principalement intéressée la recherche à partir des fonds archivistiques, au sujet des constructions navales et des activités maritimes (xvi^e - xviii^e siècles). La carte de l'Adriatique utilisée pour ces indications, aquarelle peinte en 1771 par N. Bellin, est conservée à la Bibliothèque universitaire de Ljubljana.

Fig. 2 et 3. Gravures de bateaux provençaux



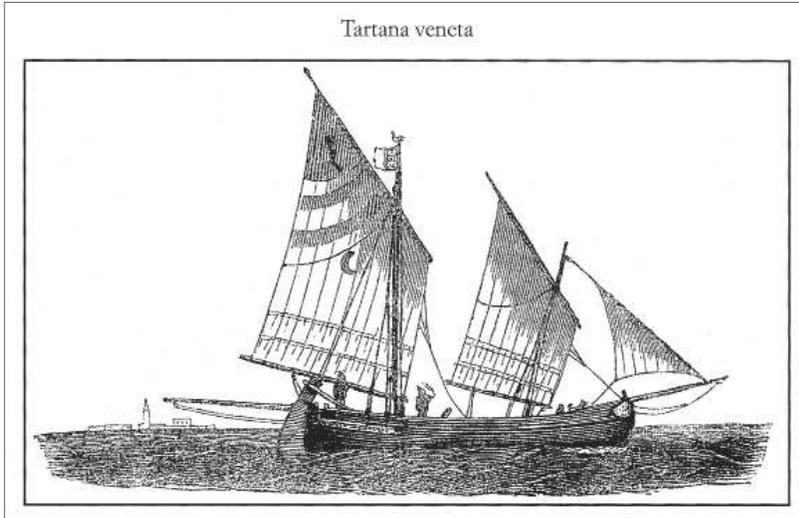
Tartane provençale tirée de Pierre-Jacob Gueroult du Pas, *Recueil de vues de tous les différens bastimens de la Mer Méditerranée et de l'Océan*, Paris, P. Griffart, 1710.



Tartane de pêche française tirée de Noël-Antoine Pluche, *Le Spectacle de la Nature*, Paris, Frères Estienne, 1745.

Les bateaux français, ou tartanes, utilisent la voile latine. On adopte dans un premier temps ce nouveau système de voile, avant d'expérimenter des solutions alternatives.

*Fig.4. Tartane adriatique « à trabac » et à voile
(gravure anonyme du XIX^e siècle)*



Son évolution donnera par la suite lieu à la création d'un nouveau type de bateau, qui conserve dans l'armement de la coque les traits traditionnels typiques des constructions navales de Vénétie, mais expérimente un système de voile nouveau et différent, en remplacement de la voile latine. Il s'agit de la voile « à trabac », de forme trapézoïdale, et déjà expérimentée au début du XVII^e siècle ; elle s'imposera aux XVII^e et XVIII^e siècles.

*Fig.5. Aquarelle représentant une grande tartane de Pesaro pendant la pêche
(XVIII^e siècle, Biblioteca Querini Stampalia Venezia)*

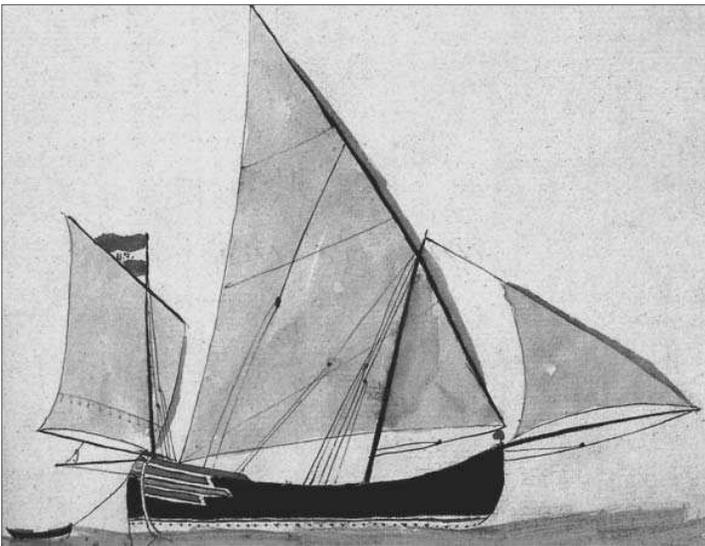
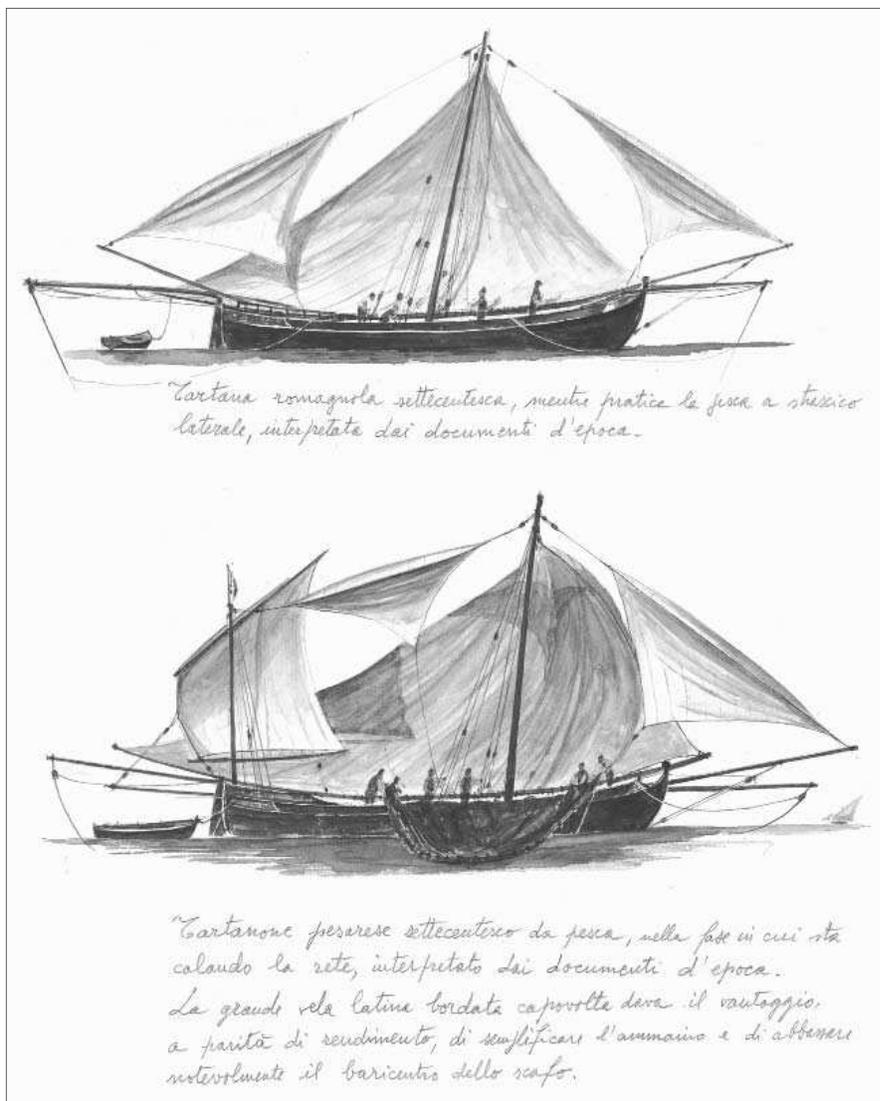


Fig. 6. Grande tartane de Pesaro
(gravure de Luigi Divari)



Ce bateau constitue une évolution prolongeant la tartane française, où la voile latine est fixée sur des embarcations traditionnelles de Vénétie (appelées « péottes » et « nascare »). La nouveauté réside dans la dimension, nettement plus élevée, comme l'exprime son nom, « tartanone » précisément, qui en viendra à caractériser un type de bateau réalisé par les maîtres-charpentiers en activité sur les rivages centraux de l'Adriatique, rattachés aux territoires de l'Église (côtes ducales et pontificales), Pesaro et Rimini.